



**ESIGELEC**  Rouen  
INGÉNIEUR.E.S GÉNÉRALISTES  
  
SYSTÈMES INTELLIGENTS ET CONNECTÉS

**CAMPAGNE**  
**taxe d'apprentissage**  
**2022**

« Le meilleur moyen de prévoir le futur,  
c'est de le créer ! » **P. DRUCKER**





# SOUTENEZ

## les projets de l'ESIGELEC

Le soutien financier des entreprises est un levier incontournable pour l'ESIGELEC, pour ses élèves ingénieurs et pour ses activités. Les ressources apportées par les entreprises permettent de financer l'environnement pédagogique, les projets et les matériels dédiés aux activités de l'école.

### La taxe d'apprentissage 2022, mode d'emploi :

Les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage n'ayant pas évolué, les règles de versement des entreprises restent les mêmes qu'en 2021.

Comment se découpe la taxe d'apprentissage en 2022 ?

En 2022, les règles de calcul de la taxe d'apprentissage seront les mêmes, à savoir 0.68% de la masse salariale (0,44 % en Alsace-Moselle).

Cette somme sera divisée en deux parties :

- 87% destinés au financement de l'apprentissage, anciennement appelé le quota d'apprentissage
  - Versement des fonds de l'apprentissage des entreprises aux OPCO, coût contrat
- 13% (solde) destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, anciennement appelé hors-quota ou barème
  - Versement de ce solde directement aux « écoles » habilitées

**La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire !**

Plus de  
**12000**  
**diplômés**  
depuis sa création  
en 1901

**27** parcours  
bi-diplômants

1 laboratoire de  
**Recherche**  
divisé en 3 pôles,  
un espace de transfert  
et d'innovation

Plus de  
**2000 étudiants**  
tous programmes  
confondus dont  
**20% de filles**

**15**  
**dominantes**  
toutes accessibles  
par la voie de  
**l'Alternance**

**35%**  
d'étudiants  
internationaux

**Plus de 1600 étu-  
diant-es tous cycles  
confondus**

**415 enseignants**  
et personnels  
(345 enseignants et  
70 personnels administratifs  
et techniques)

**87**  
partenariats  
universitaires  
dans **42** pays

# A QUOI SERT LA taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est destinée à financer des investissements et des activités liés à la pédagogie.

## 1 Un nouveau bâtiment de 2300 m2 sur le campus Esigelec

Ce nouveau bâtiment pédagogique, financé aux deux tiers par l'école, permettra d'accroître la capacité d'accueil avec notamment de nouvelles salles de travaux pratiques : laboratoires informatiques et de systèmes embarqués.

Celui-ci permettra également d'accueillir sur le même campus le cycle préparatoire, actuellement situé au centre de ville de Rouen, à compter de la rentrée 2022.

## 2 Une toiture photovoltaïque d'une puissance de 100 kWc

Cette toiture photovoltaïque sera installée sur le nouveau bâtiment pédagogique et répondra à 2 besoins :

- réduire de la consommation énergétique
- effectuer des travaux pratiques sur un cas concret dans le cadre des enseignements du domaine de l'énergie.

Cet investissement marque l'engagement de l'école dans le cadre de sa démarche de développement durable.

## 3 Des outils numériques pour favoriser l'apprentissage des nouvelles compétences

Agrandissement de notre parc machines au sein du FabLab avec l'acquisition de nouvelles imprimantes 3D, scanner 3D et thermo-formeuse qui seront mis à la disposition des étudiants pour les aider à concevoir leurs prototypes, notamment dans le cadre de leur projet ingénieur « PING ».

Acquisition également de casques Hololens, lunettes de réalité augmentée à la visualisation 3D, pour améliorer les résultats d'apprentissage des étudiants en termes de compétences.

## Devenez partenaire en 2022 !

- Optimisez et boostez votre visibilité auprès de nos étudiants
- Recrutez vos futurs collaborateurs : alternants, apprentis, stagiaires, jeunes diplômés ...
- Devenez acteur des formations de demain



# COMMENT VERSER votre taxe d'apprentissage à l'ESIGELEC ?

Rendez-vous sur notre outil qui simplifiera vos démarches et vous permettra de :

- Calculer votre masse salariale 2022 pour déterminer votre enveloppe « solde de la TA » (13%)
- Faire votre promesse de versement auprès de l'école
- Affecter le montant de votre choix à l'ESIGELEC

Un reçu libératoire vous sera retourné à réception du versement.

Pour accéder à notre outil, **cliquez ici** :



Versez le montant choisi directement à l'ESIGELEC :



Soit par chèque, à l'ordre de :

ESIGELEC  
Service Comptabilité,  
Technopôle du Madrillet  
Avenue Galilée  
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY



Soit par virement bancaire

**Contact :**  
**mathieu.chevrier@esigelec.fr**  
**Tél. : 02.32.91.59.76**



[www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr)

Document non contractuel.

## CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

**0,68%**

de votre masse salariale brute 2021

### QUOTA

**87%**

de votre taxe, versés à votre  
OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

### «BARÈME» OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

**13%**

de votre taxe, versés en direct aux  
établissements de votre choix

**Code UAI ESIGELEC : 076 23 78 X**  
**Adressez votre versement  
à l'ESIGELEC avant le  
31 mai 2022**



ESIGELEC - Technopôle du Madrillet - Avenue Galilée - 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray - Tél. : 02.32.91.58.58